



## **APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TRANSFERT DE LA COTATION DES TITRES GERARD PERRIER INDUSTRIE SUR EURONEXT GROWTH PARIS**

COMMUNIQUÉ DU 16 JUIN 2026 – [18H00]

**GERARD PERRIER INDUSTRIE** (ISIN : FR0000061459 – Mnémonique : PERR) annonce que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires réunie ce jour a approuvé le projet de transfert de la cotation de ses actions du marché réglementé Euronext Paris (Compartiment B) vers le marché Euronext Growth Paris.

À la suite de cette approbation, le Directoire, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale, a décidé de mettre en œuvre ce transfert et d'engager les démarches nécessaires auprès d'Euronext Paris S.A.

Ce projet de transfert vise à permettre à la Société d'être admise à la cotation sur un marché plus adapté à sa taille et à sa capitalisation boursière, tout en continuant de bénéficier de l'accès aux marchés financiers. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait permettre à la Société de bénéficier d'un cadre réglementaire mieux adapté aux entreprises de taille intermédiaire.

Le transfert s'effectuera par la voie d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société sur Euronext Growth Paris, sans émission d'actions nouvelles.

La demande de radiation des actions de la Société du marché réglementé Euronext Paris et leur admission concomitante sur Euronext Growth Paris sera déposée auprès d'Euronext Paris S.A. au plus tard le 30 juin 2026.

Sous réserve de l'accord d'Euronext Paris S.A., l'admission des actions de la Société sur Euronext Growth Paris pourrait intervenir au plus tôt à l'expiration d'un délai de deux mois à compter de la présente Assemblée Générale, soit au plus tôt le 16 août 2026.

La Société rappelle que les conséquences du transfert envisagé, notamment en matière d'information financière, de protection des actionnaires minoritaires, d'information permanente et de liquidité du titre, ont été détaillées dans le communiqué de presse publié le 15 avril 2026 relatif au projet de transfert.

La Société tiendra le marché informé des prochaines étapes de l'opération et notamment de la décision d'Euronext Paris S.A. relative à l'admission de ses titres sur Euronext Growth Paris.

La Société sera accompagnée par TP ICAP (Europe) SA en tant que Listing Sponsor dans le cadre de ce projet de transfert vers Euronext Growth.



### Calendrier indicatif du projet de transfert

Au plus tard le 30 juin 2026	Dépôt auprès d'Euronext Paris d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth
Au plus tôt le 16 août 2026	Décision d'Euronext Paris S.A. prononçant l'admission des titres de la Société sur Euronext Growth et leur radiation sur Euronext Paris
Au jour de la décision d'Euronext	Publication du communiqué de presse relatif à la première cotation des titres de la Société sur le marché Euronext Growth

L'admission sur Euronext Growth Paris interviendrait au plus tôt après l'expiration d'un délai de deux mois à compter de l'Assemblée Générale, soit au plus tôt le 16 août 2026.

### À propos de GERARD PERRIER INDUSTRIE

*Gerard Perrier Industrie est spécialisé dans la conception, la fabrication, l'installation et la maintenance d'automatismes et d'équipements électriques destinés aux fabricants de machines industrielles et aux grands sites de production industriels.*

Retrouvez toute l'information GERARD PERRIER INDUSTRIE sur [www.gerard-perrier.com](http://www.gerard-perrier.com)

#### **GERARD PERRIER INDUSTRIE**

##### **Relations investisseurs**

Laurent Deville, Directeur Financier  
Tél : +33 (0)4 72 47 80 52

#### **Éligible PEA et PEA-PME**

Euronext Paris compartiment B. Mnémonique : PERR – ISIN : FR0000061459 – Bloomberg : PERR:FP – Reuters : PERR.PA

